

La convention d'accès des professionnels à la déchèterie doit être signée au préalable.
Seuls les professionnels domiciliés en dehors de la CCALN sont concernés par la présente déclaration. Ils restent astreints au paiement de la redevance spéciale d'accès en déchèterie des professionnels. Une nouvelle déclaration doit être remplie pour chaque nouveau chantier.

Je soussigné (Nom et prénom du demandeur)

Représentant l'entreprise (dénomination sociale et adresse complète) :

.....
.....

Déclare avoir un chantier à l'endroit suivant (nom, prénom ou dénomination sociale du client, adresse complète) :

.....

Travaux réalisés :

Dates des travaux :

Le demandeur et le client certifient exact le contenu de ces informations.

Le demandeur.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Le client.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »